

**MAIRIE DE SAINT LEON**  
**12 Rue Conventionnel Beauchamp**  
**03220 SAINT LEON**  
**A l'attention de Monsieur Christian LAFAYE**

**Objet : Le relevé de la consommation d'électricité  
informations à destination de vos administrés**

Moulins, le 1<sup>er</sup> Juillet 2021

Monsieur le Maire,

Le remplacement des compteurs électriques est une composante essentielle de la modernisation du service public de la distribution d'électricité, et contribue fortement à la transition énergétique et écologique, en facilitant notamment le suivi de leurs consommations par les clients.

Ces nouveaux équipements permettent désormais de réaliser le relevé des consommations d'électricité à distance, sans nécessiter la présence des clients. Ce relevé automatique des index, effectué par Enedis, offre à chacun des fournisseurs choisis par les clients les moyens d'ajuster la facture à leurs consommations réelles d'électricité. La grande majorité des foyers français en sont aujourd'hui équipés et bénéficient des avantages associés.

Dans ce contexte, je tiens à vous informer que l'organisation de la relève des compteurs « ancienne génération » évolue. Les clients concernés seront informés de cette évolution.

Dans l'attente du remplacement de leur compteur actuel par un compteur communicant Linky, les clients concernés seront invités à communiquer à Enedis leur index deux fois par an. Ils recevront dans les prochains jours une information leur précisant les différents moyens mis à leur disposition.

Dans certains cas, des clients déjà équipés d'un compteur communicant pourront recevoir cette demande de communication d'index, pour nous permettre de fiabiliser leurs données de consommation.

Tous les clients concernés par ces évolutions seront contactés par Enedis qui les accompagnera dans ces différentes démarches. Un numéro est également à leur disposition : le **0 970 831 970**. Ils peuvent contacter nos services pour convenir d'un rendez-vous afin d'effectuer le remplacement du compteur. La pose du compteur communicant Linky est réalisée par Enedis ou des entreprises partenaires. Elle est entièrement prise en charge par Enedis.

Je vous remercie par avance pour votre appui, et vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

LA DIRECTRICE TERRITORIALE



Nadine SALARIS

\*installations de moins de 36 KVA

*Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.*